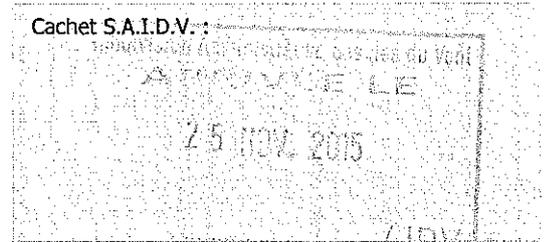




Ville de Piraé  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°105/2015 DU 12 NOVEMBRE 2015

Approuvant le projet « Accompagnement à l'insertion » et son plan de financement.

Date de convocation : 05 NOVEMBRE 2015	L'an deux mille quinze, le douze novembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.								
Date d'affichage : 05 NOVEMBRE 2015									
Date d'affichage du compte-rendu : 19 NOVEMBRE 2015									
Date d'affichage de la présente délibération : <b>25 NOV. 2015</b>									
Résultats des votes :	VOTANTS	<b>30</b>	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>23</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>07</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>23</b>	PROCURATION	<b>07</b>
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>								
PRESENTS	<b>23</b>								
PROCURATION	<b>07</b>								
	POUR	<b>30</b>							
	CONTRE	<b>00</b>							
	ABSTENTION	<b>00</b>							
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité</b>									

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII		X	Yvette LICHTLE
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Eliane LECHENE
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Christophe TEAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

## **DELIBERATION N°105/2015 DU 12 NOVEMBRE 2015**

### **Approuvant le projet « Accompagnement à l'insertion » et son plan de financement.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 234/IDV du 27 avril 2005 modifié instituant le syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;
- VU le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete
- VU l'avis du Comité de Pilotage du Contrat de Ville en date du 29 septembre 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12.11.2015

<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>30</b>
POUR	<b>30</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet « Accompagnement à l'insertion » est approuvé.

**Article 2 :** Le coût total du projet est estimé à la somme un million deux cent cinquante-huit mille francs pacifique (1 258 000 Fcfp).

**Article 3 :** Le plan de financement est arrêté comme suit :

<b>Coût total de l'action (TTC)</b>	<b>1.258.000F (100%)</b>
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	629.000F (50%)
Fonds propres de la commune	629.000F (50%)

**Article 4 :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer la convention de financement mettant en œuvre le plan de financement comme stipulé à l'article précédent.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 6 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le maire absent,



Le Maire,  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint,

*[Signature]*  
M. Abel TEMARII

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **25 NOV. 2015** et publication du **25 NOV. 2015**

*[Signature]*

**Edouard FRITCH**  
Le Maire